



COMMUNIQUE DE PRESSE n° 38/25

Luxembourg, le 24 mars 2025

Audience de la Cour

Engagement solennel de deux membres de la Commission européenne

Lors d'une audience de la Cour du 24 mars 2025, deux membres de la Commission européenne ont pris l'engagement solennel prévu par les traités.

L'engagement solennel a été pris par M^{me} Marta Kos et M. Valdis Dombrovskis.

Bien que les traités ne prévoient pas les modalités spécifiques de l'engagement solennel, la Commission a toujours attaché une grande importance à ce que l'engagement soit pris devant la Cour de justice de l'Union européenne.

L'engagement solennel pris par les membres de la Commission européenne est le suivant :

« Nommé(e) membre de la Commission européenne par le Conseil européen, après le vote d'approbation du Parlement européen, je m'engage solennellement :

à respecter les traités et la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans l'exécution de toutes mes fonctions ;

à exercer mes responsabilités en pleine indépendance, dans l'intérêt général de l'Union ;

dans l'exécution de mes tâches, à ne solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement, institution, organe ou organisme ;

à m'abstenir de tout acte incompatible avec le caractère de mes fonctions ou l'exécution de mes tâches.

Je prends acte de l'obligation établie par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, en vertu de laquelle chaque État membre doit respecter ce caractère et ne pas chercher à influencer les membres de la Commission dans l'exécution de leurs tâches.

Je m'engage, en outre, à respecter, pendant la durée de mes fonctions et après la cessation de celles-ci, les obligations découlant de ma charge, notamment les devoirs d'honnêteté et de délicatesse quant à l'acceptation, après cette cessation, de certaines fonctions ou de certains avantages. »

Document non officiel à l'usage des médias, qui n'engage pas la Cour.

Contact presse : Amanda Nouvel ☎ (+352) 4303 2524.

Des images de l'audience sont disponibles sur [le site CVRIA](#).

Restez connectés !



Annexe

Allocution prononcée par M. le président Koen Lenaerts

Madame et Monsieur les Membres de la Commission européenne,

Mesdames et Messieurs,

En déclarant ouverte cette audience, je vous adresse, au nom de la Cour, la plus cordiale bienvenue.

La Cour reçoit aujourd'hui l'engagement solennel de deux membres de la Commission européenne qui étaient empêchés lors de l'audience solennelle du 27 janvier dernier au cours de laquelle la présidente de la Commission et 20 membres de celle-ci ont pris cet engagement.

Cet engagement solennel est prévu à l'article 245 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et il est de pratique bien établie qu'il soit pris devant la Cour. Cette pratique est porteuse d'un double symbolisme. Elle exprime l'attachement au respect du droit qui caractérise l'Union européenne et le fonctionnement de ses institutions, dont la Commission. Elle souligne également l'importance des missions que la Commission est appelée à accomplir, dans l'intérêt général de l'Union, conformément aux traités.

Avant de vous inviter à prononcer l'engagement solennel lié à votre prise de fonction, permettez-moi de situer très brièvement le contexte de l'événement qui nous réunit aujourd'hui.

Le 27 novembre 2024, le Parlement européen a donné son approbation à la nomination, en tant que collègue, des membres de la nouvelle Commission.

La décision du Conseil européen du 28 novembre 2024 portant nomination de la Commission européenne, dont lecture a été faite lors de l'audience solennelle du 27 janvier, a ouvert la voie à l'exercice, par cette Commission, des pouvoirs qu'elle détient en vertu des traités, pour la période allant du 1^{er} décembre 2024 au 31 octobre 2029.

Le programme d'action de la nouvelle Commission, que sa présidente a exposé il y a quelques mois devant le Parlement européen, entend mettre la priorité sur une Europe plus compétitive, plus résiliente, plus solidaire et moins dépendante de l'extérieur dans un contexte mondial difficile, en profonde mutation géopolitique, économique, technologique et environnementale.

Parmi les grands axes de ce programme d'action figure également la préparation à de nouveaux élargissements à la lumière des expériences tirées du grand élargissement de 2004, dont le 20^e anniversaire a été célébré en mai de l'année dernière.

Ces priorités d'action, pour n'en citer que quelques-unes, soulignent l'importance particulière des compétences qui vous ont été attribuées, qu'il s'agisse, pour Monsieur Dombrovskis, de l'économie et de la productivité, de la mise en œuvre et de la simplification, et, pour Madame Kos, de l'élargissement.

Vos qualités personnelles ainsi que vos expériences professionnelles et les hautes responsabilités que vous avez exercées tout au long de votre carrière antérieure permettent d'augurer que vous serez en mesure de relever les grands défis qui vous attendent au cours de cette législature et d'assumer avec succès vos nouvelles responsabilités.

Au nom de la Cour et de ses membres, je vous adresse nos plus chaleureuses félicitations et je formule le vœu sincère que vos efforts seront couronnés de succès pour redynamiser l'Europe et convaincre de la plus-value que représente la construction européenne en ces temps où la paix et le respect de l'État de droit ne s'imposent plus comme des évidences, même sur le continent européen.